

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 OCTOBRE 2009

COMPTE RENDU N°10

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, LE TROUHER Erwan, EZANIC Jean-Louis, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, JOUAN Isabelle, ELLIAS Claude, MM. MARTIN Jean-Pierre, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, HOUEIX Magali, ROBIN Evelyne, M. MORAUT Philippe

Étaient absents : DETLOF-CHAPUT Stéphanie (excusée)

DÉCISIONS

DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide de modifier les crédits du budget 2009, afin de financer les travaux du chauffage de l'église. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 telle que figurant ci-après :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

- Compte 6718	- 100.00 €
- Compte 022	- 2000.00 €
- Compte 023	+ 2100.00 €

INVESTISSEMENT :

RECETTES

- Compte 021	+ 2100.00 €
--------------	-------------

DEPENSES

- Compte 2031	+ 2100.00 €
---------------	-------------

DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNAL

1. Chauffage de l'église paroissiale

Le conseil municipal décide de modifier les crédits du budget 2009, afin de financer les travaux du chauffage de l'église. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 4 telle que figurant ci-après :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

- Compte 2313	- 16 000 (Rénovation logement ancienne école)
- Compte 2188	+ 16 000 (Chauffage de l'Église)

2. Virement des écritures concernant les travaux des WC de la chapelle de Quelven

Le conseil municipal décide de modifier les crédits du budget 2009, pour intégrer les achats de matériaux réalisés par la commune, dans les travaux des WC de Quelven. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 5 telle que figurant ci-après :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

- Compte 6068	- 1798.04 €
- Compte 023	+ 1798.04 €

INVESTISSEMENT :

RECETTES

- Compte 021	+ 1798.04 €
--------------	-------------

DEPENSES

- Compte 2313	+ 1798.04 €
---------------	-------------

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DU RECENSEMENT AGRICOLE 2010

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de l'agriculture de 2010 se déroulera sur le terrain du **1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011**. Ce recensement a lieu tous les 10 ans environ. Chaque commune doit désigner une commission consultative communale, composée de personnes connaissant bien le tissu agricole de la commune.

La commission est composée de 6 à 8 membres et il peut être intéressant de désigner un « expert » par zone géographique (généralement un agriculteur ou un ancien agriculteur). Dans une commune qui développe de nombreuses activités agricoles, il est intéressant d'avoir des personnes connaissant bien chaque secteur d'activité.

Le conseil municipal après avoir délibéré désigne Claude LE LIBOUX comme président de la commission. Il sera chargé de rechercher des recenseurs pour l'enquête.

VALIDATION DE LA ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN (ZDE)

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission « Aménagement du territoire », du bureau communautaire. La délibération du 23 mai 2007, avait approuvé la réalisation, d'une étude pour la création de Zones de Développement Éolien (ZDE) sur le territoire de Pontivy Communauté.

Suite à la réalisation du schéma éolien et à l'avis des différentes communes, un zonage a été adopté par Pontivy Communauté lors du bureau communautaire du 28 avril 2009.

Sur le territoire de la commune de Guern, une zone recouvrant le parc éolien existant a été retenue. Elle pourrait accueillir au total une puissance de production éolienne comprise entre 6 et 9 MW, pour un parc fixe de 3 éoliennes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- approuve à 8 voix pour, 2 contres et 3 abstentions l'intégration des 3 éoliennes existantes sur le secteur de Niziau, dans la zone de développement éolien de Pontivy Communauté

PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES – RETOUR DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général répartit un certain montant de subvention au titre du « retour des amendes de police », chaque année. Ce programme vise à développer des petites actions de sécurité routière.

Nous n'avons eu aucun retour de la demande formulée, l'année dernière. Nous proposons de reconduire les travaux de l'année dernière, en excluant la signalisation du passage piéton et la pose de plots à « Vorlen », ces actions ayant déjà été réalisées.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la reconduction des travaux comme suit,

Détail estimatif des travaux

Acquisition et pose de panneaux d'interdiction de stationner 2 x 150 € =	300.00 €
Réalisation d'un stationnement et accès handicapés	1000.00 €
Busage de fossé	250.00 €
Aménagement d'un arrêt de bus	250.00 €
SOIT UN MONTANT TOTAL H.T. de	1800.00 €
T.V.A. 19.60 %	352.80 €
TOTAL TTC	2152.80 €

QUESTION DIVERSES

A- Édition du journal communal

1. Choix du devis des imprimeurs

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étudier les devis des imprimeurs, pour l'édition du bulletin municipal.

TABLEAU COMPARATIF DES OFFRES IMPRIMEURS

Imprimeurs	Nbr Exemplaires	Papier Utilisé		Montant HT	Montant TTC
		Couverture	Intérieur		
<i>Le Nohéh</i>	750	recyclé 170 g	recyclé 115 g	1 500,00 €	1 794,00 €
<i>Graphimpress</i>	750	recyclé 200 g	recyclé 115 g	2 447,00 €	2 926,61 €
Différence de tarif				947,00 €	1 132,61 €

Après avoir délibéré le conseil municipal choisit de retenir l'offre de *Le Nohéh* pour un montant de 1500 € HT.

2. Choix du devis de l'illustrateur

Monsieur le Maire propose également le choix d'un illustrateur pour la création du bulletin municipal. Deux illustrateurs ont été consultés. Ceux-ci nous ont envoyé des devis.

TABLEAU COMPARATIF DES GRAPHISTES/ILLUSTREURS

Graphistes	Exemplaires	Montant HT	Montant TTC
Mikaël LE BIHANNIC	Bulletin 24 pages	800,00 €	956,80 €
Charlotte MEVEL	Bulletin 24 pages	750,00 €	897,00 €
Différence de tarif		50,00 €	59,80 €

Le conseil municipal après avoir étudié ces offres, décide de retenir le devis de *Mme Charlotte MEVEL* pour un montant de 750 € HT.

3. Eclairage public de l'éco-lotissement « Les hauts de Bellevue »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'offre reçue de l'entreprise ETDE, concernant les mâts et les bornes pour l'éclairage public du lotissement. Il a été décidé de repousser la décision du choix du matériel au prochain conseil municipal, pour laisser du temps de réflexion.

INFORMATIONS

CRÉATION DE PANNEAUX D'INFORMATION SUR LE LOTISSEMENT

Des panneaux d'affichage pour la promotion de la vente des terrains du lotissement ont été réalisés. Le conseil municipal a émis un avis favorable sur les informations des panneaux.

QUIZZ 56

Monsieur Claude ELLIAS informe que le « QUIZZ SR 56 » aura lieu le 7 novembre prochain à Coëtquidan. La commune sera représentée par les personnes volontaires suivantes :

- 1^{ère} catégorie « Enfant » CM1-CM2 : Océane LANGLOIS
- 2^{ème} catégorie « Jeune » 17-25 ans : Erwan LE TROUHER
- 3^{ème} catégorie « Adulte » 26-50 ans : EZANIC Jean Louis
- 4^{ème} catégorie « Senior » 65 ans et plus : Raymond LE DEVEHAT
- 5^{ème} catégorie « ERSR » : Claude ELLIAS

TÉLÉTHON 2009

Monsieur Jean-Louis EZANIC, informe que le téléthon se déroulera le 5 décembre prochain. Différentes activités seront proposées notamment un défi sportif : une course sur vélo d'appartement par équipe ; un lâché de ballons, des promenades en âne, des galettes, des gâteaux

CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

Monsieur Didier LE SCANFF informe que la vieille cuve de fuel de l'église va être enlevée. Ce système de chauffage va être remplacé par un chauffage au gaz.

CALENDRIER DE FIN D'ANNÉE

Le mardi 15 décembre à 14h30 se déroulera le spectacle de Noël pour les enfants. Le spectacle sera assuré par TOT, un duo de guitariste et de claquette.

RÉUNION DES ASSOCIATIONS POUR LE CALENDRIER DES FÊTES 2010

Le conseil municipal a fixé une réunion des associations le 17 novembre à 20h30 à la mairie, pour fixer le calendrier des fêtes 2010. Un courrier sera adressé aux associations.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION COMMUNICATION DE PONTIVY COMMUNAUTÉ

Monsieur Jean-Pierre MARTIN, nous donne le compte rendu de la réunion de la commission communication de Pontivy Communauté. La commission a prévu de créer un extranet pour les élus de la communauté de commune. La chapelle de Locmeltro dans le cadre de l'Art dans les Chapelles, a reçu 2367 visiteurs cet été. Mise en valeur du point information à Quelven, la commission propose de changer le sens de circulation autour de la chapelle.

RÉUNION POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

Une réunion des nouveaux arrivants va être organisée courant janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures quinze.